

L'hygiène du vêtement [suite et fin]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Secrétariat général. Il sera possible de cette façon de rendre le travail plus uniforme et d'arriver aux résultats désirés.

3° Les *journées de moniteurs* recevront une subvention analogue à celles accordées aux exercices de campagne; leur programme doit être soumis à temps au Secrétariat pour qu'il puisse être présenté au Comité central.

En procédant ainsi, l'Alliance des samaritains supporte des frais élevés, et il est dès lors à désirer que le perfectionnement des moniteurs -- que ceux-ci, ainsi que plusieurs sections, désirent si ardemment -- soit facilité d'autant.

Olten, en novembre 1921.

Le secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains,
A. RAUBER.

Examens de gardes-malades

Les examens d'automne de l'Alliance suisse des gardes-malades ont donné un résultat qu'il n'est pas exagéré de qualifier de *déplorable*. Vingt candidates s'étaient présentées, onze seulement ont été reçues; neuf, soit 45 %, ont dû être refusées pour cause d'incapacité notoire.

La note « bien » a pu être accordée sept fois, la note « suffisant » quatre fois; la plupart des candidates qui n'ont pas obtenu l'admission ont eu la note « insuffisant », quelques-unes: « faible ».

Les examens ont eu lieu à Berne, Zurich et Genève, avec le concours des D^{rs} Ischer, Scherz, Kœnig, M^{lle} D^r Ottiker, M^{me} Dold, infirmière-chef, et M^{lle} Schneider, directrice, comme membres de la commission d'experts.

Le rapport dit que ce n'est pas le fait de la peur qui a fait échouer un si grand nombre de candidates, mais bien l'insuffisance des connaissances qui a été duement prouvée.

Il est bon que le « crible », qui permet ou refuse l'entrée des infirmières au sein de l'Alliance, fonctionne d'une façon quelque peu sévère; c'est une garantie de plus d'avoir en Suisse un personnel infirmier réellement qualifié.

L'hygiène du vêtement

(Suite et fin)

Nous avons eu l'occasion, il y a quatre ou cinq ans, de constater chez une de nos enfants suivant la cure de Vidy-plage un cas intéressant de contagion par suite d'échange de vêtement. Une fillette d'un de nos groupes contracta une blennorragie, qui fut heureusement immédiatement traitée

et enrayée, après s'être vêtue par mégarde avec les sous-vêtements d'une autre fillette. Cette dernière, qui fut dès constatation aussi immédiatement traitée, s'était infectée uniquement par contact avec sa mère qui souffrait de cette affection et qui dormait dans le même lit que sa fille.

Je ne veux pas vous entretenir longuement sur les vêtements extérieurs qui présentent des particularités variables suivant l'âge, le sexe, la profession et le climat. Les principes généraux que je vous ai décrits doivent vous guider dans leur choix; je tiens néanmoins à relever deux constatations que j'ai eu souvent l'occasion de faire surtout chez des enfants. On a encore dans beaucoup de familles de notre pays l'habitude de trop vêtir les enfants dès qu'il y a un petit refroidissement de température; on voit, en effet, au moindre froid des enfants transformés en de vraies garde-robes ambulantes par des parents voulant leur éviter tout coup de froid ou tout rhume, etc. Cette façon de faire est une erreur; ce n'est pas en enfouissant les enfants dans des masses de vêtements qu'on augmentera leur résistance aux intempéries; c'est au contraire en les habituant progressivement à les supporter. A mon avis, dans notre pays, il suffit pour l'hiver d'adjoindre un manteau aux vêtements d'été ou d'adjoindre ce manteau à une quantité équivalente de vêtements à celle portée durant l'été.

La seconde constatation a trait à l'ampleur des vêtements. Ils doivent être suffisamment larges et vastes pour ne pas nuire au développement corporel des enfants; leur ampleur doit être régulièrement vérifiée par les parents durant toute la période de croissance; combien souvent m'est-il arrivé de constater chez des fillettes que leur taille, insuffisamment large, empêchait le développement normal de leur thorax et provoquait chez elles une mauvaise attitude du haut du corps, par exemple le dos voûté avec les épaules portées en avant; combien fréquemment rencontrons-nous aussi dans nos rues des jeunes écoliers portant des vêtements trop serrés, étriqués, pouvant retarder leur croissance, surtout en largeur.

Il y a lieu, à propos des vêtements qui compriment les organes corporels, de s'arrêter au corset qui est considéré, par les femmes, comme un vêtement ayant la faculté d'imprimer à leur taille telle ou telle forme relativement gracieuse imposée par la mode.

Le corset ne date pas de notre époque moderne. Déjà dans l'antiquité, chez les Grecs et Romains, les femmes utilisaient des ceintures ou des bandes pour soutenir leurs seins, en augmenter ou diminuer les saillies, et donner à la taille une forme qu'elles trouvaient plus gracieuse; l'abdomen était alors déprimé par des sortes d'attelles dont le busc du corset actuel est le représentant. Galien, déjà à cette époque, critique vertement les coutumes de ses contemporaines. Il écrivait: « Dans le but d'augmenter le volume des hanches et des flancs par rapport au thorax, les jeunes filles portent des bandes qu'elles serrent fortement sur les omoplates et tout autour de la poitrine, et, comme la pression est souvent inégale, le thorax devient proéminent en avant ou bien le rachis devient gibbeux. Il arrive encore quelquefois que le dos est, pour ainsi dire, brisé et entraîné de côté, de sorte qu'une épaule est soulevée, saillante, plus volumineuse, tandis que l'autre est affaissée et aplatie. »

Vers le XV^e siècle, les femmes portaient des corsages et des basquines garnies de buscs et de lames de fer qui comprimaient violemment leur thorax; on attribue l'invention des corps de baleines à Catherine de Medicis; à cette époque, les femmes donnaient une forme particulière à leur taille: les corps baleinés descendaient jusqu'au-dessus des crêtes iliaques (c'est-à-dire des os du bassin) où elles exerçaient une violente pression afin de faire ressortir les hanches. Les corps baleinés persistent jusqu'à la fin du

XVIII^e siècle et le corset moderne règne dès lors.

Tel qu'il est généralement compris de nos jours, le corset produit des déformations contraires à l'esthétique et des troubles graves de l'économie. Il étrangle la partie inférieure du thorax et, de ce fait, entrave directement les poumons dans leur fonction respirative et secondairement le travail du cœur. Les fonctions des organes abdominaux sont également gênées par le corset; le foie, qui se trouve au point culminant de l'étranglement, s'allonge et se plisse même à sa surface; l'estomac subit aussi un allongement, devient ptosé; il se produit une entéroptose générale, c'est-à-dire une sorte de chute, de relâchement des organes abdominaux encore facilitée par la dégénération des muscles de la ceinture abdominale que le corset remplace dans leur fonction de contention.

Le corset est donc dangereux par sa forme et les compressions qu'il peut exercer; Mesdames, supprimez-le de la liste de vos vêtements, votre santé n'en sera qu'améliorée.

Si nous passons aux vêtements du pied, il y a lieu de se rappeler que dans l'antiquité l'homme n'en faisait pas usage; chez certaines peuplades de notre globe, ils sont encore inconnus. Il se produit dans ce cas un épaissement de la peau, parfois considérable, qui la rend apte à lutter contre les accidents du sol et les variations de température.

Il y a deux ans, un de mes confrères, le docteur Rollier de Leysin, faisait un appel en faveur des pieds nus de nos enfants; on ne peut qu'appuyer son initiative, de revenir à la nature, au moins pour les enfants, pendant la belle saison.

Nous avons l'habitude de revêtir nos pieds de chaussettes ou bas (ceux de laine sont les meilleurs au point de vue hygié-

nique) et de chaussures. Ces vêtements ne doivent pas gêner les mouvements du pied, ils doivent même en favoriser le mécanisme et protéger les fonctions de la peau de cette région.

La chaussure doit être construite de telle sorte qu'elle s'adapte parfaitement au pied. Il y a lieu à ce sujet de se souvenir surtout de deux points:

1^o Le pied n'est pas symétrique, la chaussure doit être asymétrique et répondre à l'architecture du pied; déjà pour l'enfant, dès son jeune âge, le soulier doit être confectionné de façon asymétrique.

2^o La chaussure doit être suffisamment large afin d'éviter la formation de callosités douloureuses aux points de frottement. Le contrôle de l'ampleur des souliers doit être fait régulièrement chez les enfants pendant leur période de croissance; de véritables déformations pouvant rester permanentes résultent souvent de chaussures trop petites.

Je pourrais — mais le temps passe, aussi je m'en dispense — vous parler longuement sur la question des chaussures, entre'autre sur le sujet des talons. En passant, je remarquerai que les hauts talons, si appréciés du sexe féminin, font glisser le pied en avant, déplacent l'équilibre corporel, prédisposent aux entorses, et, par compensation, augmentent les courbures de la colonne vertébrale. L'exagération de hauteur des talons n'est donc pas raisonnable.

Quant à la coiffure, qui a pour but de protéger le crâne contre les variations de température extérieure, contre le froid ou la chaleur excessive, elle est variable suivant les saisons et les climats; dans les pays chauds on porte en général le casque léger de couleur claire; le chapeau de feutre mou, qui est à la fois léger, facilement adaptable à la tête et aisément perméable à l'air, est la coiffure qui répond

le mieux à notre climat. L'habitude que prennent nos jeunes gens de vivre tête nue durant toute l'année ou une partie de celle-ci est au point de vue hygiénique excellente et ne peut être que recommandée dans nos climats tempérés.

Je tiens encore, Mesdames et Messieurs, à faire rapidement mention de notre vêtement de nuit, le lit, dans lequel nous passons le tiers de notre vie et dans lequel souvent nous vivons des mois durant en cas de maladie. L'état de la literie

peut influencer les fonctions et la santé corporelles. Il est important que la literie, comme tout vêtement, soit toujours en état de propreté absolue, et les draps de lit comme le linge de corps doivent être changés fréquemment.

La propreté des vêtements, comme la propreté corporelle de l'homme, doivent être aussi complètes que possible; leur observation ne fera qu'améliorer sa santé physique et morale.

Concours de photographies pour projections lumineuses

Le Comité central de l'Alliance suisse des samaritains ouvre un concours de photographies destinées à être clichées pour des conférences en vue de la propagande en faveur du secourisme.

Les vues doivent se rapporter à l'activité des sociétés de samaritains, soit de membres isolés, de groupes de samaritains ou d'exercices des sections (transports difficiles, assistance lors d'accidents, organisations de postes de samaritains, magasins de mobilier sanitaire destiné aux malades, moyens de transports, vues concernant telle activité spéciale, etc.).

La grandeur des photographies ne doit pas dépasser 8,5 cm. sur 10 cm. Les participants photographiés ne doivent pas regarder l'opérateur, mais surveiller leur travail. Il ne doit pas y avoir de spectateurs sur la vue. Le costume des secouristes doit être adapté à la circonstance (point de chapeaux de dames, pas de fourrures, etc.).

Une épreuve, accompagnée du négatif original, doit être adressée jusqu'au 31 juillet 1922, sous pli fermé, avec devise sur l'enveloppe, au soussigné. Le même envoi

devra contenir dans une enveloppe fermée portant la même devise, le nom et l'adresse exacte de l'expéditeur. Seuls les membres d'une section de l'Alliance peuvent participer à ce concours. Plusieurs membres peuvent se grouper dans le but de résoudre le problème, par exemple un comité, des moniteurs, etc.

Les épreuves envoyées deviennent la propriété de l'Alliance suisse des samaritains. Les meilleures photographies seront primées en argent et prix en nature. 1^{er} prix fr. 50, 2^e prix fr. 40, 3^e prix fr. 30 en argent, etc. Les prix seront attribués d'après le nombre et la qualité des vues envoyées par les concurrents. Si, contre toute attente, la participation au concours devait être faible, ou si les photos envoyées ne devaient pas répondre au but proposé, le jury pourra faire abstraction du premier prix.

Le jury sera composé du Comité central de l'Alliance, assisté par un délégué du secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

Nous espérons qu'un très grand nombre de samaritains prendront part à ce con-